

**PROJET : DEFINITION D'UN CADRE POLITIQUE DE RECASEMENT  
ET COMPENSATIONS DES POPULATIONS RELATIFS AU PROJET  
PHASE 1 DU PLAN DECENNAL DE L'EDUCATION DE BASE DU  
MEBA**

SEPTEMBRE 2002  
OUAGADOUGOU/ BURKINA FASO

**CLIENT**

MEBA, BUREAU DES PROJETS EDUCATION, MONSIEUR A. NANA  
PLAN DECENNAL DE DEVELOPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

**PRESTATIONS:**

- Objectifs du cadre politique ;
- Description de la procédure ;
- Critères d'éligibilité ;
- Cadre juridique ;
- Méthode d'évaluation des biens affectés
- Eléments et procédures organisationnelles pour la remise des indemnisations ;
- Mise en œuvre du programme ;
- Mécanismes de réparation des griefs ;
- Méthode de suivi et de contrôle



**DESCRIPTION DU PROJET :**

Le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base et de l'Alphabétisation s'efforce d'améliorer l'accès, la qualité de l'enseignement ainsi que des conditions d'apprentissage. L'accompagnement d'un tel processus se fera dans le cadre d'un renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA). Pour atteindre de tels objectifs, cette phase envisage la construction, la rénovation d'écoles primaires ainsi que la mise en place d'infrastructures hydrauliques et d'équipements sanitaires.

Pour appuyer l'exécution de la première phase du plan et préciser les résultats de l'étude d'impact environnemental menés par le Bureau EDE, le cadre politique de recasement est élaboré et doit être révélé avant la mise en œuvre du projet. Ce cadre politique a pour objectif de formuler les principes de recasement et de compensation, préciser les mécanismes institutionnels et les procédures à appliquer aux sous-projets et qui seront préparés au moment de la mise en œuvre. Tout ceci, doit être en phase avec les lois du pays de même qu'avec la politique opérationnelle de la Banque.